



dm/pch/pb

Principes pour programmes cantonaux à partir des stratégies MNT et Addictions et des rapports Santé psychique et Prévention du suicide

Définition de «programme cantonal»

Un «programme cantonal» est une démarche basée sur une stratégie, a des objectifs à long terme mais est limité dans le temps. Il prend en compte les réalités cantonales et les besoins cantonaux spécifiques, auxquels il adapte ses objectifs, projets et mesures de manière cohérente et intelligible. Il coordonne et pilote des projets et mesures participatifs visant à atteindre un objectif global (p. ex. réduction de la consommation de tabac) et les contrôle par des mesures d'évaluation appropriées.

Un programme cantonal sous l'égide des stratégies MNT et Addictions et des rapports Santé psychique et Prévention du suicide ...

- contribue activement à la réalisation des objectifs correspondants (cf. objectifs supérieurs de la stratégie MNT, annexe 1a)
- est fondé sur les champs d'action pertinents (p. ex. champs d'action MNT, annexe 1b) – en particulier ceux de la promotion de la santé et de la prévention
 - prévenir les facteurs de risque, renforcer les facteurs de protection
 - promouvoir les approches phases de la vie et cadre de vie (setting)
 - renforcer les personnes particulièrement vulnérables (égalité des chances)
- constitue un complément (modulaire) à d'autres programmes existant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Éléments centraux d'un programme

- Intégration stratégique du programme, responsabilité politique et compétence au sein de l'administration cantonale
- Mandat du Conseil d'État
- Vision à long terme (4 ans)
- Structure du programme et mise en réseau claires (pilotage et direction du programme définis, clarification des rôles des différents acteurs, etc.)
- Liens avec d'autres programmes (p. ex. encouragement précoce, également dans des domaines hors de la promotion de la santé et de la prévention)
- Les mesures aux différents niveaux (selon le principe 3 « Structure (quatre niveaux) ») se renforcent mutuellement et servent à l'objectif global
- Le programme est toujours intégré dans une stratégie nationale / cantonale.
- Le programme a une orientation claire – par exemple:
 - monothématique (p. ex. programme de prévention du tabagisme)
 - spécifique à des groupes cibles (p. ex. enfants et adolescents ou seniors)
 - thèmes ou facteurs de risque transversaux (p. ex. programme global de promotion de la santé).



Modèle de concept pour un programme cantonal

Un modèle de concept est à disposition afin d'établir un concept pour un programme cantonal (annexe 5).

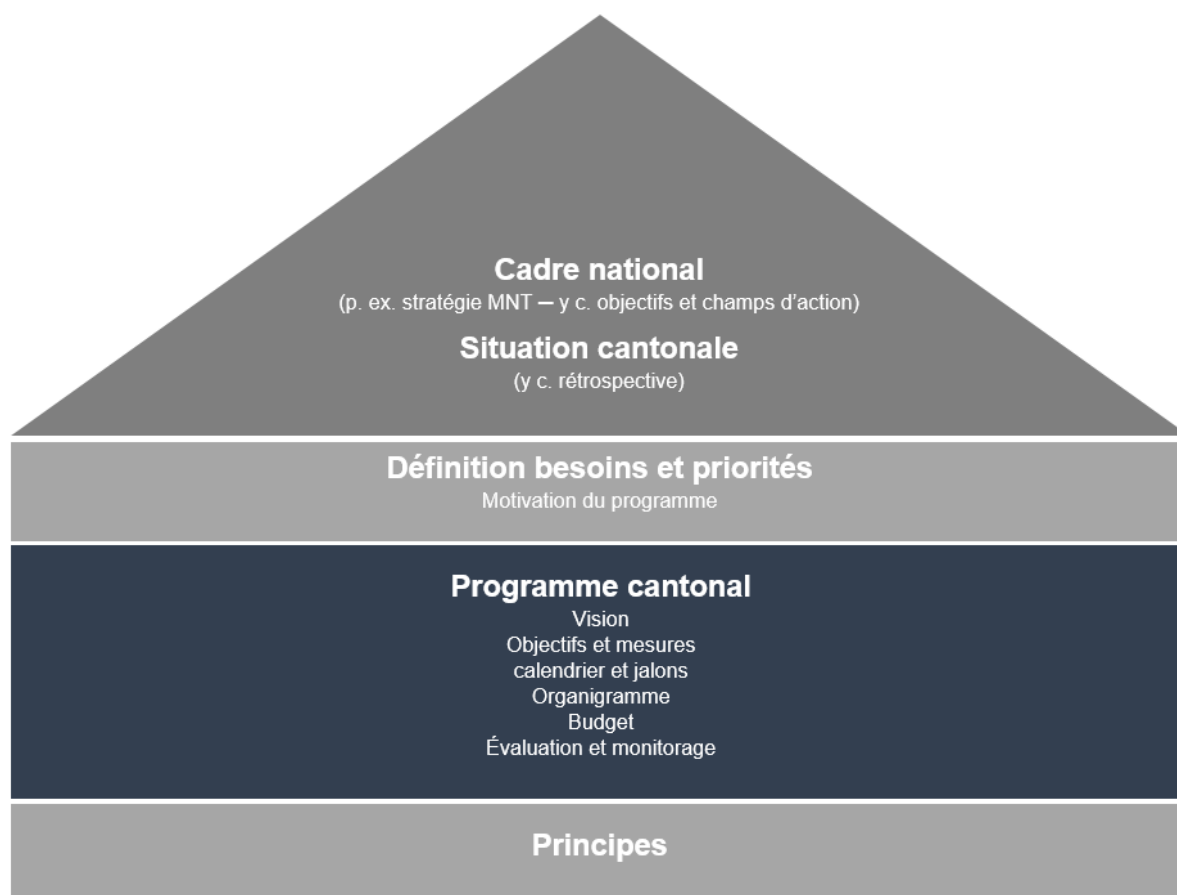


Illustration: intégration d'un programme cantonal

Principes

Les sept principes suivants constituent la base d'un programme. La manière dont ils sont concrètement pris en compte doit ressortir de la description du programme.

Pour appliquer le principe au programme spécifique, il est recommandé de recourir aux critères quint-essenz pour programmes (voir page 4).



	Principe	Description
1	Priorités et principes clés de la promotion de la santé et de la prévention	La santé plutôt que la maladie (salutogenèse) – l'accent porte sur la promotion de la santé et la prévention. Égalité des chances, «empowerment» (autonomisation), approche setting et participation sont des éléments essentiels.
2	Mise en réseau et échange	Intégrer les acteurs existants, agir dans le contexte d'un réseau. La mise en réseau et l'échange transversaux (p. ex. avec d'autres programmes, offices ou organisations) sont favorisés. Les responsables de la mise en œuvre renforcent leurs compétences par des conférences et formations continues ciblées.
3	Structure (quatre niveaux)	Des mesures sont planifiées et mises en œuvre à quatre niveaux. Ces quatre niveaux sont: <ul style="list-style-type: none"> • Interventions • Policy¹ • Mise en réseau • Information au public
4	Approche par phases de vie	Les besoins objectifs et subjectifs d'un être humain varient selon les phases de sa vie. Cette réalité est prise en compte dans l'approche par phases de vie et les principaux multiplicateurs et settings sont définis par groupe d'âge. Elle permet de déterminer les groupes cibles prioritaires et vulnérables ainsi que les phases de vie et transitions particulièrement marquantes.
5	Critères de qualité	Les programmes sont conçus et mis en œuvre à partir de critères de qualité uniformes. Le système de qualité <i>quint-essenzenz</i> est utilisé comme base de référence.
6	Durabilité	Les programmes et les mesures correspondantes sont diffusés et durablement implantés.
7	Impact	Les programmes sont dès le départ axés sur l'impact et sont continuellement évalués.

¹ Le niveau Policy englobe la conception durable de structures cantonales ou communales qui permettent à la population un style de vie sains et actif et l'y motivent.

Les priorités de ce niveau sont:

garantir la légitimation: des thèmes comme p. ex. alimentation, activité physique, santé psychique et prévention du tabagisme sont et restent des éléments essentiels de la politique de santé cantonale;

assurer les conditions de base garantissant des cadres de vie favorables: Les offres et structures mises en place avec succès sont diffusées dans tout le canton incluses durablement dans les structures cantonales ordinaires.



Outil de développement d'un programme cantonal

- Modèle de concept pour un programme cantonal (annexe)

Autres outils utiles (emploi facultatif, liste non exhaustive)

- Critères *quint-essenz* pour programmes en tant que soutien pour l'application des principes
- Modèle de facteurs de succès (Alcool)
- Modèle d'efficacité (p. ex. MNT et Addictions)
- Liste de bonnes pratiques de différentes organisations (p. ex. FPT, PSCH)
- Fiches d'information avec critères / facteurs de succès pour l'égalité des chances, la santé psychique, etc.
- Plateforme en ligne avec exemples pratiques de prévention du suicide (dès l'été 2018, OFSP)

Annexes:

- Annexe 1a : [Objectifs de la stratégie MNT](#)
- Annexe 1b : [Champs d'action MNT](#)
- Annexe 2 : [Stratégie Addictions](#)
- Annexe 3 : [Rapport Santé psychique](#)
- Annexe 4 : [Rapport La prévention du suicide en Suisse. Contexte, mesures à prendre et plan d'action](#)
- Modèle de concept pour un programme cantonal

Version 1.3.2018